

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Affectation des résultats 2019 et budget supplémentaire 2020 du SSIAD**

Annexe(s) : Maquette BS 2020 SSIAD

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1<sup>er</sup> octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bernard ROUX

**Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

**Votants : 116**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)**

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien		PUECH David
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	
	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LENEGRE Jean-Louis	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) :** (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :** (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

**ABSENTS EXCUSES :** (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

\*

**LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Le compte administratif du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) d'API ayant été adopté et la dotation de fonctionnement, que l'Agence Régionale de Santé lui a attribué pour 2020, étant désormais connue, il peut être procédé à l'affectation des résultats de 2019 et au vote du budget supplémentaire 2020 du service.

On notera que le déficit de l'exercice 2019 de -48.418,56 € n'a qu'un caractère purement conjoncturel. En effet, l'ARS avait diminué sa dotations 2019 au regard des excédents générés par le service. Cette dotation était en effet passée de 637 K€ en 2018 à 592 K€ en 2019, soit -45 K€. Cette année, le SSIAD percevra 650 K€ de l'ARS. Pour autant, les résultats globaux de clôture des deux sections sont restés positifs. (64.221,90 € d'excédent cumulé).

Il est proposé d'affecter les résultats 2019 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de clôture	37 605,62
Affectation en réserve affectée à l'investissement (compte 10682)	16 136,42
Excédent d'investissement reporté en 2020 (compte 001)	21 469,20
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture	26 616,28
Affectation en réserve de compensation de fonctionnement (compte 106868)	11 895,00
Excédent de fonctionnement reporté en 2020 (compte 002)	14 721,28

On notera que les affectations en réserves ont été acceptées par l'ARS au titre de l'activité 2017/2019 du SSIAD. De fait, les réserves cumulées, dont disposera le SSIAD en cas de besoin, seront portées à 49.442,28 € en investissement, et à 51.174,75 € en fonctionnement.

S'agissant du projet de budget supplémentaire (BS), celui-ci s'élève à 62.748,76 € de recettes et de dépenses, dont 41.279,56 € pour la section de fonctionnement et 21.469,20 € pour la section d'investissement. Outre des redéploiements internes, sans incidences financières, entre lignes d'un même chapitre, il se décompose comme suit s'agissant des crédits véritablement nouveaux :

**Section de fonctionnement :**

Compte	Chapitre	Libellé	Montant	Observations
002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	14 721,28	Cf affectation de résultat
6419	018	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL	-5 338,00	Réaffectation des indemnités journalières au compte 778
731112	017	SSIAD	6 896,28	Complément de dotation ARS en sus de la prévision du BP
778	019	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000,00	Prime exceptionnelle COVID de 14 K€ et ajustement des indemnités journalières de 11 K€
		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 279,56</b>	

Compte	Chapitre	Libellé	Montant	Observations
60624	011	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00	Dépenses supplémentaires liées au COVID
6066	011	FOURNITURES MEDICALES	1 800,00	
6066	011	FOURNITURES MEDICALES	400,00	
6068	011	AUTRES ACHATS NON STOCKES MATIERES ET FOURN.	2 894,28	
6251	011	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	-400,00	Ajustement des dépenses de personnel liées à l'activité du service, partiellement compensées par les indemnités journalières.
6218	012	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	3 000,00	
64112	012	NBI - SUP FAM - IND RES	1 962,00	
641188	012	AUTRES	3 000,00	
64131	012	REMUNERATION PRINCIPALE	3 500,00	
64138	012	AUTRES INDEMNITES	4 000,00	
64151	012	REMUNERATION PRINCIPALE	9 000,00	
64158	012	AUTRES INDEMNITES	7 000,00	
64513	012	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	2 300,00	
64514	012	COTISATIONS ASSEDIC	2 321,28	
6588	016	AUTRES	2,00	Frais prélèvement à la source
		<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 279,56</b>	

**Section d'investissement :**

Compte	Chapitre	Libellé	Montant	Observations
001	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	21 469,20	Cf affectation de résultat
		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 469,20</b>	
2182	21	MATERIEL DE TRANSPORT	21 469,20	Le SSIAD dispose de 8 véhicules (4 électriques + 4 thermiques). Remplacement de 2 véhicules thermiques de type "Twingo", arrivés au terme de leur amortissement.
		<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 469,20</b>	

Vous trouverez, en annexe au présent rapport, la maquette budgétaire résultant des redéploiements et des propositions nouvelles ci-avant.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

**CADRE REGLEMENTAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la maquette BS 2020 SSIAD ci-annexée ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'affecter les résultats de l'exercice 2019 du SSIAD, tels que détaillés ci-dessus ;**
- **D'approuver le budget supplémentaire 2020 du SSIAD, qui s'équilibre à la somme globale de 62.748,76 € de recettes et de dépenses.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020